

Extrait du registre des délibérations

Nombre de conseillers : **Le 2 décembre 2025, à 14 h 15,**
En exercice : **21** le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Loire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du Centre de gestion à Espaly-Saint-Marcel.
Présents : **77**
Votants : **14**

Date de convocation : le **20 novembre 2025**.

Publié le :
10 décembre 2025

MEMBRES ELUS DU C.A.

Présents :

Représentants des communes affiliées :

MM. Michel Chapuis, Pierre Durieux, Alain Garnier,
Pierre Gibert, Ludovic Leydier,
MMmes Caroline Di Vincenzo, Christine Petiot,

Représentants des établissements publics affiliés :

Représentants des collectivités non-affiliées :

Excusés :

M. Rémi Barbe, donne pouvoir à Caroline Di Vincenzo,
M. Jean-Paul Beaumel, donne pouvoir à Pierre Durieux,
M. Jean-Marc Boyer, donne pouvoir à Pierre Gibert,
Mme Sophie Courtine, donne pouvoir à Ludovic Leydier,
M. Pascal Gibelin, donne pouvoir à Michel Chapuis,
Mme Pascale Noël donne pouvoir à Christine Petiot,
Mme Adrienne Wierzba, donne pouvoir à Alain Garnier,

MM. Raymond Abrial, Jean-Michel Eyrraud, Roland Lonjon,
François-Régis Saby, Victor Sabatier,
MMmes Roselyne Beyssac, Annie Bouchet, Christelle Valantin.

Secrétaire de séance : M. Pierre Gibert.

PERSONNALITES INVITÉES

Présents : M. Marc Philippon, directeur du CDG 43,
M. Théo Réversat, archiviste, pour le dossier n° 2025-19.

Excusée : Mme Elisabeth Paret, Conseiller aux décideurs locaux DDFIP, représentant l'agent comptable du CDG.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut délibérer.

AR Prefecture

043-284300027-20251209-202523-DE
Reçu le 09/12/2025

FINANCES**Détermination des tarifs des services**

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, et notamment son article 27,

Délibère et, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs des services optionnels applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 selon le tableau suivant :

Services et/ou missions	Tarifs en vigueur	Tarifs votés
Service Assistance progiciels		
Prestations à la demande : (installation progiciels, formation sur progiciels, aide au renouvellement de progiciels, prestations liées à la dématérialisation)		
Tarif individuel	420 €/jour ou 210 €/demi-jour	420 €/jour ou 210 €/demi-jour
Tarif groupé 2 collectivités	280 €/jour ou 140 €/demi-jour	280 €/jour ou 140 €/demi-jour
Tarif groupé 3 collectivités	200 €/jour ou 100 €/demi-jour	200 €/jour ou 100 €/demi-jour
Tarif groupé 4 collectivités et plus	160 €/jour ou 80 €/demi-jour	160 €/jour ou 80 €/demi-jour
Assistance annuelle		
Communes de moins de 500 hab.	480 € / an	490 € / an
Communes de 501 à 1 000 hab.	700 € / an	715 € / an
Communes de 1 001 à 2 000 hab.	865 € / an	885 € / an
Communes de 2 001 à 3 500 hab.	1 215 € / an	1 245 € / an
Communes de 3 501 à 5 000 hab.	1 350 € / an	1 380 € / an
Communes de 5 001 à 10 000 hab.	1 460 € / an	1 490 € / an
Com communes moins de 5 000 hab.	700 € / an	715 € / an
Com communes de 5 001 à 10 000 hab.	865 € / an	885 € / an
Com communes de 10 001 à 20 000 hab.	1 460 € / an	1 490 € / an
Com communes de 20 001 à 30 000 hab.	1 680 € / an	1 720 € / an
Com communes de plus de 30 000 hab.	1 730 € / an	1 770 € / an
Autres établissements interco	700 € / an	715 € / an
Syndicats assistance allégée 1 progiciel	150 € / an	155 € / an
Mise à disposition d'une infrastructure de dématérialisation des échanges entre administrations		
Communes de moins de 500 hab.	60 € / an	Idem
Communes de 501 à 1 000 hab.	90 € / an	Idem
Communes de 1 001 à 2 000 hab.	130 € / an	Idem
Communes de 2 001 à 3 500 hab.	150 € / an	Idem
Communes de 3 501 à 5 000 hab.	230 € / an	Idem
Communes de 5 001 à 10 000 hab.	260 € / an	Idem
Communes de plus de 10 000 hab.	500 € / an	Idem
Com communes de moins de 5 000 hab.	90 € / an	Idem
Com communes de 5 001 à 10 000 hab.	150 € / an	Idem
Com communes de plus de 10 000 hab.	260 € / an	Idem
Communauté d'agglomération	260 € / an	Idem
Ets interco employant 5 agents ou moins	60 € / an	Idem
Ets interco employant de 6 à 15 agents	130 € / an	Idem
Ets interco de plus de 15 agents ou de plus de 10 000 hab	260 € / an	Idem
Paie à façon	Droit d'entrée : 200 € + 12 € par bulletin Réalisation : 12 € par bulletin	Droit d'entrée : 200 € + 12 € par bulletin Réalisation : 12 € par bulletin
	Idem	Idem
SOS Paie	20 € par bulletin de paie	20 € par bulletin de paie 043-284300027-20251209-202523-DE Reçu le 09/12/2025

Services et/ou missions	Tarifs en vigueur	Tarifs votés
Service des Missions temporaires		
Mission d'une durée inférieure ou égale à 3 mois consécutifs	7% de la masse salariale de l'agent	Idem
Mission d'une durée comprise entre 4 et 6 mois consécutifs	6% de la masse salariale de l'agent	Idem
Mission d'une durée supérieure à 6 mois consécutifs	5% de la masse salariale de l'agent	Idem
Fonctionnaire du CDG mis à disposition de façon continue	2,5% de la masse salariale de l'agent	Idem
Service Santé au Travail		
Formule 1 : médecine préventive, psychologue du travail et prévention des risques professionnels	65 € par an et par agent	Idem
Formule 2 : médecine préventive et psychologue du travail	55 € par an et par agent	Idem
Formule 3 : médecine préventive uniquement, sous réserve de justifier de posséder des autres compétences	50 € par an et par agent	Idem
Formule 4 : prévention des risques uniquement, sous réserve de justifier de l'adhésion à un autre service de médecine préventive	20 € par an et par agent	Idem
Médecine préventive pour la FPE	85 € par an et par agent	Idem
Médecine préventive pour la FPH		85 € par an et par agent
Mission ACFI		
Collectivités de 0 à 10 agents	100 € par an	Idem
Collectivités de 11 à 50 agents	300 € par an	Idem
Collectivités de 51 à 200 agents	600 € par an	Idem
Collectivités de 201 à 500 agents	1 500 € par an	Idem
Collectivités de + de 500 agents	3 200 € par an	Idem
Actions collectives psychologue	600 €/jour ou 300 €/demi-jour	Idem
Audit accessibilité	40 € / heure	Idem
Ingénierie technique	40 € / heure	Idem
Coordination sécurité	40 € / heure	Idem
Service Archives	200 € / jour	Idem
Dématérialisation des marchés		
Mise en ligne devis	Accès plateforme : 25 € Assistance / conseil : 30 € Total : 55 €	Accès plateforme : 30 € Assistance / conseil : 40 € Total : 70 €
Mise en ligne des marchés à procédure adaptée (MAPA)	Accès plateforme : 30 € Assistance / conseil : 60 € Total : 90 €	Accès plateforme : 30 € Assistance / conseil : 80 € Total : 110 €
Mise en ligne des marchés à procédure formalisée (MAPF)	Accès plateforme : 40 € Assistance / conseil : 90 € Total : 130 €	Accès plateforme : 50 € Assistance / conseil : 100 € Total : 150 €
Service Médiation conventionnelle	400 € pour 8 heures de médiation 50 € / heure au-delà	Idem
Expertises diverses	10 € de l'heure	Idem
Remboursement de repas fournis par CDG		AR Prefecture 043-284300027-20251209-202523-DE Reçu le 09/12/2025 Pour extrait conforme,

Le President,
Michel Chapuis

